



MAIRIE  
DE

LIEURON

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 avril 2023 à 19h

**Sous la présidence de** : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Présents** : MM. BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUCHE Marylène, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;

**Absent** : ARNAL Jérôme, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, PERRET-LE BLET Chantal ;

---

❖ Secrétaire de séance : M VETIER Fabrice ;

**DELIBERATION 2023-019** : annule et remplace délibération 2022 – 064 - Subvention sorties scolaires écoles ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a délibéré le 23 mai 2022 pour fixer les modalités de participation de la commune aux voyages scolaires des enfants habitant la commune. Il a été décidé de fixer à 15% la participation aux voyages scolaires dont le coût par élève est supérieur à 30 €, avec une participation maximum à 75 € par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter comme condition qu'en dehors des écoles de Bruc Sur Aff et de Lieuron, la subvention soit versée directement aux familles qui en font la demande.

**DELIBERATION 2023-020** : Participation au fonctionnement – école de Crevin ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de prendre en charge une participation de 475.17 € pour 1 enfant de Lieuron scolarisé à Crevin l'année scolaire 2022-2023

**DELIBERATION 2023-021** : Participation au fonctionnement – école de Saint Ganton ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de prendre en charge une participation de 1 220.42 € pour 2 enfants de Lieuron scolarisés à Saint Ganton l'année scolaire 2022-2023.

**DELIBERATION 2023-022** : Demande de subvention – comice agricole ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 403 € au comice agricole qui déroulera cet été sur la commune de Lieuron.

**DELIBERATION 2023-023** : Modification des tarifs de la médiathèque ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la gratuité pour la première année d'inscription à la médiathèque ; ne valide pas la proposition de gratuité des ateliers.

**DELIBERATION 2023-024** : Modification de la délibération 2023-006 – demande de subvention DETR construction d'une aire de Loisirs intergénérationnelle ;

Pour faire suite au dépôt fin janvier d'une demande de subvention au titre de la DETR concernant le projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle, la préfecture nous a indiqué des modifications à effectuer sur le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'estimation totale de 219 139.49 € et le plan de financement prévisionnel ; sollicite une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 » à hauteur de 65 741.85 €.

**DELIBERATION 2023-025** : Budget annexe lotissement « Domaine de l'étang » - Compte de gestion 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION 2023-026** : Lotissement « Domaine de l'étang » - Présentation et approbation du compte administratif de l'année 2022 ;

Madame PREVERT Rose Line, Maire quitte la salle.

Monsieur MOISON Daniel, 2<sup>ème</sup> adjoint invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaît la sincérité de la comptabilité et des résultats ; approuve le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « Domaine de l'étang » tel que présenté ci-dessous :

<b>Budget annexe lotissement « Domaine de l'étang »</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Cumulé</b>
REALISATION DE L'EXERCICE			
Dépenses	87 488.70 €	0 €	87 488.70 €
Recettes	0 €	0 €	0 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (1)</b>	<b>- 87 488.70 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 87 488.70 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE N-1 (2)</b>	<b>87 488.70 €</b>	<b>0 €</b>	<b>87 488.70 €</b>
<b>RESULTATS CUMULES DE CLOTURE</b>	<b>0 €</b>	<b>0€</b>	<b>0 €</b>

**DELIBERATION 2023-027** : Lotissement « Domaine de l'étang » - Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des résultats comme proposés :

- 0 € au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » de la section de fonctionnement.

**DELIBERATION 2023-028** : Budget annexe lotissement « Les Chênes Chevaliers » - Présentation et approbation du compte de gestion 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION 2023-029** : Lotissement « Les Chênes Chevaliers » - Présentation et approbation du compte administratif de l'année 2022 ;

Madame PREVERT Rose Line, Maire quitte la salle.

Monsieur MOISON Daniel, 2<sup>ème</sup> adjoint, invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaît la sincérité de la comptabilité et des résultats ; approuve le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « Les Chênes Chevaliers » tel que présenté ci-dessous :

Budget annexe Lotissement « Les Chênes Chevaliers »	Exploitation	Investissement	Total Cumulé
REALISATION DE L'EXERCICE			
Dépenses	449 112.77 €	242 189.08 €	691 301.85 €
Recettes	753 510.46 €	288 026.75 €	1 041 537.21 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (1)</b>	<b>304 397.69 €</b>	<b>45 837.67 €</b>	<b>350 235.36 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE N-1 (2)</b>	<b>77 090.01 €</b>	<b>- 288 026.75 €</b>	<b>- 210 936.74 €</b>
<b>RESULTATS CUMULES DE CLOTURE</b>	<b>381 487.70 €</b>	<b>- 242 189.08 €</b>	<b>139 298.62 €</b>

**DELIBERATION 2023-030** : Lotissement « Les Chênes Chevaliers » - Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à l'affectation des résultats comme suit au budget primitif de l'exercice 2023 :

- 381 487.70 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » de la section de fonctionnement.
- 242 189.08 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement.

**DELIBERATION 2023-031** : Budget annexe lotissement « Les Chênes Chevaliers » – Vote du BP 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve budget primitif 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	822 211.70 €	499 969.74 €	1 322 181.44 €
Recettes	822 211.70 €	499 969.74 €	1 322 181.44 €

**DELIBERATION 2023-032** : Budget annexe Commerce – Présentation et approbation du compte de gestion 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION 2023-033** : Budget annexe « Commerce » – Présentation et approbation du compte administratif 2022 ;

Madame PREVERT Rose Line, Maire quitte la salle.

Monsieur MOISON Daniel, 2<sup>ème</sup> adjoint, invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaît la sincérité de la comptabilité et des résultats ; approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerce » tel que présenté ci-dessous :

Budget annexe « Commerce »	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
REALISATIONS DE L'EXERCICE			
Dépenses	30 818.79 €	396 999.67 €	427 818.46 €
Recettes	7 167.80 €	146 673.91 €	153 841.71 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (1)</b>	<b>- 23 650.99 €</b>	<b>-250 325.76 €</b>	<b>-273 976.75 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES N-1 (2)</b>	<b>2 052.21 €</b>	<b>91 943.15 €</b>	<b>93 995.36 €</b>
<b>TOTAUX (1+2) = (3)</b>	<b>- 21 598.78 €</b>	<b>-158 382.61 €</b>	<b>-179 981.39 €</b>
RESTE A REALISER			
Restes à réaliser en dépenses (D)		31 310.36 €	31 310.36 €
Restes à réaliser en recettes (R)		136 004.37 €	136 004.37 €
<b>SOLDES des RAR (R-D) = (4)</b>		<b>104 694.01 €</b>	<b>104 694.01 €</b>
<b>RESULTATS CUMULES DE CLOTURE (3+4)</b>	<b>- 21 598.78 €</b>	<b>-53 688.60 €</b>	<b>-75 287.38 €</b>

**DELIBERATION 2023-034** : Budget annexe « Commerce » - Affectation des résultats 2022 au BP 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des résultats comme suit au budget primitif de l'exercice 2023 :

- 158 382.61 € au compte 001 « déficit de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement.
- 21 598.78 € au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

**DELIBERATION 2023-035** : Budget annexe « Commerce » – Vote du budget primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	95 307.38 €	203 692.97 €	299 000.35 €
Recettes	95 307.38 €	203 692.97 €	299 000.35 €

**DELIBERATION 2023-036** : Budget principal – Présentation et approbation du compte de gestion 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION 2023-037** : Budget principal – Présentation et approbation du compte administratif 2022 ;

Madame PREVERT Rose Line, Maire quitte la salle.

Monsieur MOISON Daniel, 2<sup>ème</sup> adjoint, invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconnaît la sincérité de la comptabilité et des résultats ; approuve le compte administratif 2022 de la Commune tel que présenté ci-dessous :

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
REALISATIONS DE L'EXERCICE			
Dépenses	440 942.53 €	957 652.40 €	1 398 594.93 €
Recettes	717 900.48 €	974 212.34 €	1 692 112.82 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (1)</b>	<b>276 957.95 €</b>	<b>16 559.94 €</b>	<b>293 517.89 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES N-1 (2)</b>	<b>191 347.05 €</b>	<b>19 969.95 €</b>	<b>211 317 €</b>
<b>TOTAUX (1+2) = (3)</b>	<b>468 305 €</b>	<b>36 529.89 €</b>	<b>504 834.89 €</b>
RESTE A REALISER			
Restes à réaliser en dépenses (D)		220 587.67 €	220 587.67 €
Restes à réaliser en recettes (R)		244 841.90 €	244 841.90 €
<b>SOLDES des restes à réaliser (R-D) = (4)</b>		<b>24 254.23 €</b>	<b>24 254.23 €</b>
<b>RESULTATS CUMULES DE CLOTURE (3+4)</b>	<b>468 305 €</b>	<b>60 784.12 €</b>	<b>529 089.12 €</b>

**DELIBERATION 2023-038** : Budget Principal de la Commune : Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à l'affectation des résultats comme suit au budget primitif de l'exercice 2023 :

- 234 152,50 € de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement.
- 36 529.89 € au compte 001 « excédent d'exécution de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement.
- 234 152,50 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

**DELIBERATION 2023-039** : Budget Principal – Vote du budget primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le BP 2023 comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	1 206 608.82 €	1 436 095.82 €	2 642 704.64 €
Recettes	1 206 608.82 €	1 436 095.82 €	2 642 704.64 €

**DELIBERATION 2023-040** : Attribution d'une subvention au budget annexe « Commerce » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 287.38 € au budget commerce pour l'exercice 2023.

**DELIBERATION 2023-041** : Renonciation de la mairie aux pénalités de retard – lot 2 marché 2021-05 salle de sport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renoncer à appliquer les pénalités de retard à l'entreprises titulaire du lot 2 du marché 2021-05 salle de sport.

**DELIBERATION 2023-042** : Renonciation de la mairie aux pénalités de retard – marché 2021-01 construction d'un local commercial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de renoncer à appliquer les pénalités de retard aux entreprises titulaire du marché 2021-01 construction d'un local commercial.

**DELIBERATION 2023-043** : DIA n° 035 151 23 F0001 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle cadastrée ZC 220 d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>.